

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

Membre de la
fidh



Mutinerie, évasion planifiée, traque et exécutions sommaires de détenus : le RNDDH exige la sanction des personnes impliquées dans les événements sanglants de la *Croix-des-Bouquets*

1^{er} avril 2021

Sommaire

i.	<i>Résumé du Rapport</i>	2
I.	INTRODUCTION	3
II.	METHODOLOGIE	3
III.	PRESENTATION DE LA PRISON CIVILE DE LA CROIX-DES-BOUQUETS	4
IV.	FAITS ANTECEDENTS	4
	a) <i>Précédentes tentatives d'évasion d'Arnel JOSEPH</i>	4
	b) <i>Fonctionnement de la prison civile de la Croix-des-Bouquets</i>	5
	c) <i>Rumeurs sur la préparation de l'évasion du 25 février 2021</i>	6
V.	DETENTION DE ARNEL JOSEPH	7
VI.	DEROULEMENT DES EVENEMENTS DU 25 FEVRIER 2021	8
	a) <i>Réactions de certains agents</i>	10
	b) <i>Interventions de la PNH</i>	10
	c) <i>Intervention de la Justice</i>	10
VII.	PRESENCE DES AGENTS DANS LA PRISON	11
VIII.	BILAN DES EVENEMENTS DU 25 FEVRIER 2021	14
	a) <i>Personnes tuées</i>	14
	b) <i>Sur la mort de Paul Joseph Hector</i>	15
	c) <i>Personnes blessées</i>	15
	d) <i>Détenus évadés</i>	16
IX.	FAITS SUBSEQUENTS	16
	a) <i>Evadés réappréhendés</i>	16
	b) <i>Fouille de la prison</i>	18
	c) <i>Enquête de l'Inspection Générale de la PNH</i>	18
	d) <i>Attentat contre le substitut commissaire du gouvernement Jeanty SOUVENIR</i>	19
X.	COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	19

i. Résumé du Rapport

1. Le 25 février 2021, des événements sanglants très regrettables ont été enregistrés à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a diligenté une enquête, dont les conclusions lui permettent d'affirmer que :

- 32 personnes ont été tuées. 28 parmi elles sont décédées le jour du drame. Le responsable de la prison a été tué devant la barrière et 6 détenus, dans l'enceinte-même de la prison. 21 autres détenus ont été systématiquement traqués par les agents des unités spécialisées de la PNH et ont été sommairement exécutés dans les rues de la *Croix-des-Bouquets*. Le lendemain, Arnel JOSEPH a été tué à *l'Estère*, dans le département de l'Artibonite et 3 autres détenus ont succombé à leurs blessures à l'HUEH.
- 18 personnes ont été blessées parmi elles, au moins 3 membres du personnel affecté à la prison.
- 433 détenus se sont évadés. 87 d'entre eux ont été réappréhendés. Et, 346 détenus sont encore en cavale, ce qui ne semble pas inquiéter outre mesure, les autorités policières.
- Les bureaux du greffe et de l'armurerie de la prison ont été vandalisés.

2. Par ailleurs, les premières informations laissaient croire que des riverains avaient aussi été tués le 25 février 2021. Sur ce point, il convient de souligner qu'aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée dans la communauté de la *Croix-des-Bouquets*. Tous ceux dont les cadavres ont été remarqués dans les rues sont des détenus, pris en chasse par la police et froidement abattus.

3. Les investigations en cours de la DCPJ et de l'IGPNH traînent en longueur alors que les parents de nombreux détenus ne sont peut-être pas au courant que leurs progénitures et proches ont été tués le 25 février 2021 ou blessés à la faveur de ces événements.

4. Parmi les détenus en cavale, certains sont très dangereux. Tel est le cas par exemple de Gilbert JOSEPH qui, 2 jours après sa libération, s'est rendu dans la résidence du magistrat Jeanty SOUVENIR et l'a criblé de balles avant de s'installer, avec 12 de ses acolytes qui étaient en prison avec lui, à *Belle Fontaine*, où il a calmement recommencé à opérer.

5. L'enquête du RNDDH a aussi révélé que des rumeurs persistantes circulaient sur la préparation d'une évasion spectaculaire. Et, quelques jours avant les événements susmentionnés, certains détenus s'enorgueillissaient déjà auprès des agents de la prison, de leur prochaine évasion. Ces informations sont remontées jusqu'à la DAP. Cependant aucune mesure n'a été prise par les autorités.

6. Enfin, le fonctionnement très questionnable de la prison, le maintien d'un commerce pour lequel est indexé des responsables de la prison, le laxisme de ces derniers en matière de sécurité de l'espace carcéral, l'absence répétée des agents de la DAP sur leurs lieux de travail, auraient pu de toute façon, faciliter l'évasion de tous détenus observateurs.

7. Sur la base de ces conclusions, le RNDDH recommande à la Direction Générale de la PNH, à la DAP et à l'IGPNH de : Prendre contact avec les membres des familles des 31 détenus décédés dans le cadre des événements du 25 février 2021 ; Publier les noms et les photos des 346 détenus en cavale ; Enquêter sur l'implication des agents dans la préparation de l'évasion du 25 février 2021 ; Enquêter sur les nombreuses activités commerciales des agents au sein de la prison ; Elucider les circonstances de l'assassinat du responsable de la prison, Paul Joseph HECTOR.

I. INTRODUCTION

1. Le 25 février 2021, la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* a été le théâtre d'événements sanglants ayant occasionné le décès de plusieurs personnes et l'évasion de centaines de détenus.
2. Ces pertes en vies humaines vont s'augmenter avec la mort, au lendemain de son évasion, de Arnel JOSEPH, chef de gang notoire qui opérait à *Village de Dieu* avant son incarcération et avec celle de quelques autres détenus qui ont été blessés lors des événements.
3. Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a particulièrement été alarmé par le nombre de décès enregistré ce jour-là et a par conséquent décidé d'enquêter sur ces événements. Aujourd'hui, l'organisation se propose de partager avec ceux et celles que la question intéresse, les résultats de ses investigations.

II. METHODOLOGIE

4. Dans le cadre de cette enquête menée du 28 février au 30 mars 2021, le RNDDH s'est entretenu avec :
 - Le nouveau directeur de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), le commissaire divisionnaire Ludwige BERTRAND ;
 - Le nouveau responsable de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, l'inspecteur divisionnaire Dérival LOUIS ;
 - Le chef des opérations de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, Jean René SAINTILMA ;
 - Des employés civils de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* ;
 - Des agents de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) affectés à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* ;
 - L'assistant du directeur de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), chargé des opérations, le commissaire principal Dominique Voltaire SPADY ;
 - Des anciens responsables de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* ;
 - Des responsables du commissariat de la *Croix-des-Bouquets* ;
 - Des responsables de la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) ;
 - L'inspectrice générale Pierre Marie E. S. NASSAR, affectée à l'*Inspection Générale de la PNH* ;
 - Le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets*, Maître Edler GUILLAUME ;
 - Un des juges suppléants du Tribunal de paix de la *Croix-des-Bouquets*, Maître Jaccius LOUIS ;
 - Des responsables de la *Morgue Le Fleurantin* localisée à la *Croix-des-Bouquets* ;
 - Des responsables de la *Morgue Jackson Jeanty*, localisée à la *Croix-des-Bouquets* ;
 - Une responsable de l'entreprise SANCO ;
 - Une responsable de l'*Ecole Nationale Congréganiste Notre Dame du Rosaire* ;
 - Des détenus incarcérés à la *Croix-des-Bouquets* ;

- Des riverains.

III. PRESENTATION DE LA PRISON CIVILE DE LA CROIX-DES-BOUQUETS

5. La prison civile de la *Croix-des-Bouquets* a été inaugurée le 28 octobre 2012. Elle est contiguë à un établissement scolaire dénommé *l'Ecole Nationale Congréganiste Notre Dame du Rosaire* et se trouve non loin d'un cimetière.

6. La construction de cette prison avait démarré en 2009. Elle a été financée par le Canada, via le *Groupe de Travail pour la Stabilisation et la Reconstruction (GTSR/START)* à hauteur de *cinq millions sept cent mille (5.700.000)* dollars canadiens.

7. Le bâtiment compte *cinq (5)* blocs baptisés chacun du nom d'un continent. Au bloc *Océanie* se trouve, en plus des cellules appelées à accueillir des détenus, l'infirmerie de la prison.

La prison civile de la *Croix-des-Bouquets* présente une capacité totale de 768 détenus. Le 25 février 2021, 1.542 détenus y étaient incarcérés.

8. La prison civile de la *Croix-des-Bouquets* offre une capacité d'accueil de *sept-cent-soixante-huit (768)* détenus pour une surface de 1,179.13 mètres carrés. Cependant, le 25 février 2021, *mille cinq cent-quarante-deux (1.542)* détenus étaient incarcérés à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, soit *deux (2)* fois sa capacité d'accueil.

IV. FAITS ANTECEDENTS

a) *Précédentes tentatives d'évasion d'Arnel JOSEPH*

9. Avant les événements du 25 février 2021, au moins *deux (2)* tentatives d'évasion d'Arnel JOSEPH ont été enregistrées.

10. Le 7 mars 2020, des individus armés montés à bord d'un tracteur, sont arrivés aux abords de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, dans le but de faciliter son évasion. Mais, les responsables d'alors avaient pris les mesures nécessaires en vue de déjouer le coup.

11. Le 23 juillet 2020, une deuxième tentative d'évasion a été enregistrée. Arnel JOSEPH a eu le temps de grimper sur le toit de la cuisine de la prison. Cependant, des agents ont pu le maîtriser. Depuis, il a été décidé de le garder à l'admission de la prison, avec une entrave aux pieds, rendant difficiles ses mouvements.

12. La *Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)* a été immédiatement informée de ces tentatives répétées d'évasion et des recommandations précises lui ont été faites dans le sens du renforcement de la sécurité de la prison.

b) Fonctionnement de la prison civile de la Croix-des-Bouquets

13. Les conditions générales de fonctionnement de la prison peuvent aussi être considérées comme étant des antécédents ayant favorisé les événements du 25 février 2021.

14. A plusieurs reprises, le manque d'agents pour assurer la sécurité de la prison, a été l'objet de demandes auprès des responsables de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP). En effet, selon les estimations des agents rencontrés dans le cadre de cette enquête, des *quarante-cinq* (45) agents nécessaires chaque jour pour le fonctionnement de la prison, il n'y en a généralement que *dix* (10) à *douze* (12) sur les lieux. Souvent, il leur arrive d'être moins que *huit* (8) agents au total à assurer la surveillance des détenus et la sécurité du bâtiment. Et, en plus des agents affectés à ladite prison qui souvent ne viennent pas à leur poste, de nombreux autres ont été transférés et n'ont jamais été remplacés.

15. Les agents se sont aussi plaints auprès des responsables de la prison du fait que les *six* (6) miradors ne permettent pas la communication visuelle entre eux, ce qui supposerait la mise à leur disposition de radios de communication. Il s'agit-là aussi d'une énième demande qui est restée lettre morte. Les *deux* (2) miradors donnant vue respectivement sur le parking de la prison et sur une partie du dortoir des agents, ne sont jamais occupés et celui donnant vue sur la cour de récréation l'est rarement, comme c'était le cas pour le 25 février 2021.

Absence répétée des agents sur leurs lieux de travail, 1 cadenas par barrière, commerce de nourriture dans la prison, téléphones portables en vente à la prison : le fonctionnement de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* dénotait un désordre généralisé.

16. Plusieurs des cadenas dont la prison se sert pour garder les barrières fermées, étaient défectueuses depuis plusieurs années, en raison des nombreuses secousses qu'ils subissent généralement lors des soulèvements des détenus. Et, s'il faut en moyenne *trois* (3) cadenas par barrière, *un* (1) seul est généralement utilisé. De plus, la barrière donnant accès au parking n'est jamais cadennassée.

17. Par ailleurs, il a aussi été rapporté au RNDDH que depuis octobre 2020, la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* n'offre qu'un repas par jour, servi vers *seize* (16) heures. En l'attendant, des détenus sont chargés de vendre, pour le compte du chef des opérations, Jean René SAINTILMA des spaghettis, des légumes, de la soupe, des pâtés, du sucre et du pain.

18. Questionné sur ce commerce, Jean René SAINTILMA affirme que depuis 2018, des cuisinières aidées de plusieurs détenus dont un dénommé Luc, ont ouvert un commerce florissant de soupe dans la prison. Au fur et à mesure, d'autres mets ont été additionnés et, ce commerce a permis de pallier le problème de sous-alimentation des détenus. Il a aussi déclaré que les ingrédients utilisés pour préparer ces mets vendus aux détenus, sont achetés par les cuisinières concernées.

19. Enfin, il convient aussi de souligner que d'autres articles non autorisés sont vendus dans la prison, ou introduits avec la complicité de certains agents : Les téléphones portables, la marijuana, des armes blanches, etc. Par exemple, une fouille de la prison a été réalisée en septembre 2020 au cours de laquelle *trente-deux* (32) téléphones ainsi que de nombreuses armes blanches ont été saisis. En octobre 2020, en raison d'une alerte à l'évasion lancée sur la prison, une autre fouille a été réalisée. *Trente-cinq* (35) autres téléphones ont été saisis.

c) Rumeurs sur la préparation de l'évasion du 25 février 2021

20. Sur l'évasion enregistrée en date du 25 février 2021, des rumeurs de plus en plus persistantes circulaient, faisant croire qu'un coup était en train d'être planifié. Si ces informations n'étaient pas suffisamment précises en vue de permettre aux responsables de prendre des mesures spécifiques, elles auraient au moins dû les porter à renforcer la sécurité du bâtiment.

21. Plusieurs jours avant les événements du 25 février 2021, le responsable de la prison, l'inspecteur divisionnaire Paul Joseph HECTOR, a lui-même été touché de la planification de cette évasion.

Les 2 tentatives d'évasion de Arnel JOSEPH en 2020 et les rumeurs persistantes sur la préparation de l'évasion du 25 février 2021 n'ont pas été prises au sérieux par les autorités pénitentiaires.

22. Des agents de l'*Equipe Pénitentiaire d'Intervention et d'Escortes* (EPINES), une unité spécialisée de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) chargée d'intervenir dans les prisons lors des troubles et de convoier les prisonniers-ères, ont été informés à 10 heures 45 du matin, par un détenu, qu'une évasion allait avoir lieu le même jour. L'information a été rapidement retransmise aux responsables de la DAP.

23. Des agents affectés à la prison, dont le chef des opérations Jean René SAINTILMA, ont aussi été mis au courant de la planification de l'évasion. Ce dernier a en ce sens affirmé au RNDDH que c'est en fait depuis novembre 2020, les rumeurs ont commencé à circuler dans la prison, concernant la préparation de ce coup. Et, selon lui, plusieurs correspondances ont été adressées par le responsable d'alors de la prison à la *Sous-Direction Générale de l'Ouest* (SDGO).

24. De plus, au cours des derniers jours du mois de janvier 2021, de nombreux détenus se sont mis à scander un nouveau slogan faisant état de leur départ prochain de la prison. Encore une fois, la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) a été mise au courant. C'est d'ailleurs suite à cette dernière information que le 6 février 2021, *douze* (12) agents de l'EPINES ont été dépêchés sur les lieux en vue de renforcer ceux de la prison. Le 8 février 2021, ils sont repartis.

V. DETENTION DE ARNEL JOSEPH

25. Arnel JOSEPH, chef de gang notoire était à la tête du gang armé de *Village de Dieu*. Il a été arrêté à l'*Hôpital Lumière de Bonnes Fins*, situé à la quatrième section de la commune de *Cavaillon*, le 22 juillet 2019 sous les chefs d'accusation de vols à mains armées, détention illégale d'armes de guerre (fusil d'assaut, T-65, M-50, Galil, etc.) d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon et d'association de malfaiteurs.

26. Homme fort et proche de l'ancien président Michel Joseph MARTELLY, Arnel JOSEPH a déjà été arrêté le 10 novembre 2011 pour *assassinat, tentative d'assassinat, vol à mains armées, détention illégale d'arme à feu et associations de malfaiteurs*. Ecroué à la prison civile de *Port-au-Prince*, le 21 novembre 2011, il s'en est évadé dans la soirée du 16 au 17 mai 2017, avec trois (3) autres détenus savoir, Heprybby CIVIL FILS, Nelson ETIENNE et Clenet TELSANT. Ce dernier a été tué au moment de l'évasion, organisée en règle, sans émeute.

Arnel JOSEPH était soumis à un régime pénitentiaire très permissif : il recevait de fortes sommes d'argent par CAM transfert et avait constamment plusieurs téléphones portables intelligents à sa disposition.

27. Depuis son arrivée à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, Arnel JOSEPH fait figure d'un prisonnier privilégié tant en raison de son statut de chef de gang puissant qu'en raison de la manière dont il est traité. Il a accès au téléphone portable. Mais, contrairement aux autres détenus qui détiennent des appareils leur permettant de passer et de recevoir des appels, lui, dispose de plusieurs téléphones intelligents. Il fait des vidéos qu'il envoie à ses proches à l'extérieur de la prison, leur passe des instructions et promet invariablement de reprendre prochainement les commandes de son gang armé dont il considère les membres comme ses enfants.

28. Arnel JOSEPH reçoit aussi de fortes sommes d'argent via l'agence CAM Transfert. A titre d'exemple :

- Le 26 novembre 2019, il a reçu un montant de *cinq-cents* (500) dollars américains ;
- Le 13 janvier 2020, il a reçu un montant de *trois cent-cinquante* (350) dollars américains ;
- Le 7 décembre 2020, il a reçu un montant de *dix mille* (10.000) dollars américains.

De 2019 à 2021, pendant son incarcération, Arnel JOSEPH a reçu au moins 10850 dollars américains.

VI. DEROULEMENT DES EVENEMENTS DU 25 FEVRIER 2021

29. Le 25 février 2021, au réveil, la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* accusait un effectif de *mille cinq-cent-quarante-deux* (1.542) détenus dont *quatre cent soixante-dix-sept* (477) condamnés et *mille soixante-cinq* (1.065) en attente de jugement.

30. Vers *neuf* (9) heures du matin, un véhicule vert et blanc de *SANCO Entreprises S.A.*, immatriculé TM-32342, est arrivé sur les lieux, dans le but de curer les toilettes. Il avait à son bord, *deux* (2) employés.

31. Parallèlement, peu avant les événements, plusieurs détenus ont entendu le chef de gang Arnel JOSEPH discuter au téléphone et intimer à ses interlocuteurs l'ordre « d'entrer ».

32. Vers *dix* (10) heures du matin, des tirs nourris ont retenti devant la barrière principale SAS Piéton de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*. Et, des individus lourdement armés ont investi l'espace carcéral. Ils ont fait sortir Arnel JOSEPH ainsi que plusieurs autres détenus réputés dangereux. Après leur départ, les détenus du bloc Europe se sont soulevés.

Les événements ont commencé tôt dans la matinée pour ne prendre fin qu'après 18 heures. Le greffe de la prison ainsi que l'armurerie ont été vandalisés. Des employés civils ainsi que des agents de la DAP ont été molestés par des détenus.

33. Le chef des opérations Jean René SAINTILMA qui circulait avec, en sa possession *cinq* (5) trousseaux de clés, est arrivé près de la barrière du bloc Europe. L'un des détenus de la prison Yves Mary BONCOEUR alias Rat, lui a ordonné de lui remettre les clés, tout en le menaçant d'une arme à feu de calibre 9 millimètres. Après qu'il eut obtempéré, Jean René SAINTILMA a été frappé et bousculé à l'intérieur d'une cellule.

34. Yves Mary BONCOEUR alias Rat a alors ouvert la cellule 117 avant de laisser les trousseaux aux autres détenus, qui ont eux-mêmes, ouvert leurs propres cellules.

35. Jean René SAINTILMA a infirmé cette version. Il a au contraire déclaré que seuls les responsables de la détention ont accès aux clés de la prison, qui doivent leur être remises par le chef de poste du jour. Il estime que ceux qui affirment qu'il avait les clés en mains veulent tout simplement lui faire porter le chapeau du drame dont il est lui-même victime.

36. Par la suite, les détenus se sont dirigés vers le véhicule de *SANCO Entreprises S.A.* qui se trouvait sur la cour. Yves Mary BONCOEUR alias Rat, accompagné de plusieurs de ses acolytes en ont pris le contrôle et l'ont manipulé pour défoncer la barrière séparant le parloir de la cour de l'espace de détention. Dans la foulée, le véhicule est tombé dans un trou sur la cour.

37. Et, selon la responsable de *SANCO Entreprises S.A.* rencontrée dans le cadre de cette enquête, les *deux* (2) employés dépêchés sur les lieux ont été sévèrement battus par les détenus puis gardés en otage.

38. Parallèlement, d'autres détenus sont passés dans différents bureaux de la prison dont ceux du responsable du greffe et de l'armurerie et les ont saccagés. Ils ont aussi emporté une arme de calibre 65, plusieurs boîtes contenant chacune *six* (6) armes de calibre 12, *trois* (3) mini M3. Ils se sont emparés de *quatre* (4) seaux de *vingt-quatre* (24) grenades lacrymogènes chacun. Ils en ont profité pour voler de l'argent envoyé aux détenus par leurs proches, via CAM transfert, mais qui ne leur avait pas encore été livré.

39. Le commissariat de la *Croix-des-Bouquets*, l'établissement scolaire *Ecole nationale Notre-Dame du Rosaire* ainsi que plusieurs autres bâtiments avoisinants, ont été bombardés de gaz lacrymogène.

40. De plus, les détenus ont tiré dans toutes les directions. Et, le mirador donnant vue sur l'infirmerie et le parloir, occupé ce jour-là, a essuyé beaucoup de tirs d'armes automatiques. En effet, au moins *neuf* (9) impacts de balles ont été constatés sur le mur par le RNDDH.

Les détenus en cavale ont escaladé le mur mitoyen de la prison et se sont retrouvés dans l'établissement scolaire contigu. Des employés civils ainsi que des agents de la DAP ont dû se cacher dans des égouts pour échapper à la fureur des détenus.

41. Des agents ainsi que des membres du personnel civil, ont été bastonnés à coups de pierres par des détenus en fuite. Et, certains membres du personnel civil, pour éviter d'être tués, se sont cachés dans les égouts. Ils y sont restés pendant plus que *quatre* (4) heures de temps, jusqu'à ce que les forces de l'ordre aient pu ramener l'ordre dans la prison.

42. Alors que les élèves de l'établissement scolaire *Ecole congréganiste nationale Notre-Dame du Rosaire* venaient à peine de rentrer de récréation, des prisonniers ayant escaladé le mur mitoyen entre l'école et la prison, ont sauté sur la cour de l'école et se sont cachés dans les toilettes et dans des salles de classe.

43. Des parents qui attendaient leurs enfants sur place et qui, ayant inhalé l'odeur du gaz lacrymogène, voulaient offrir aux élèves et aux enseignants, des morceaux de citron, dans le but d'atténuer les effets du gaz, sont entrés sur la cour de l'école. Plusieurs détenus en ont profité pour investir aussi la cour de l'établissement scolaire et tenter de se cacher.

44. Enfin de nombreux autres détenus ont pu facilement rejoindre la sortie de la prison, la barrière donnant accès au parking n'étant jamais cadenassée.

a) Réactions de certains agents

45. Jimmy PIERRE Agent IV, responsable ce jour-là du bloc Afrique, a pris le soin de fermer toutes les cellules, malgré les tirs, empêchant ainsi aux détenus du bloc dont il avait la charge, de prendre part à l'action et de s'enfuir.

46. Wilshton REGNUS, Agent IV, chef de poste, s'est saisi d'une arme et est monté à l'étage de l'administration. Il tirait en direction de la barrière donnant accès au parking, dissuadant ainsi plusieurs détenus de prendre la fuite.

b) Interventions de la PNH

47. Le commissaire principal d'alors Joël CASSEUS, responsable du commissariat de la *Croix-des-Bouquets*, rencontré sur les événements du 25 février 2021, a affirmé au RNDDH que ce jour-là, vers 11 heures, il a entendu des coups de feu en provenance de la prison. Il n'a eu aucune réaction au début, dans la mesure où les agents affectés à ladite prison ont l'habitude de tirer en l'air, pour calmer les prisonniers en colère. Cependant, les détonations s'étant intensifiées, il s'est fait accompagner de plusieurs agents dont certains affectés à l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) et au *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO), pour se rendre à la prison.

48. Rapidement, un périmètre de sécurité a été établi devant la rentrée du bâtiment avec des agents de l'UDMO, et du CIMO, renforcés par ceux de l'EPINES et du SWAT.

49. Cependant, disposant de plusieurs armes à feu ainsi que de beaucoup de munitions, les détenus ont tiré en direction des policiers qui ont aussi riposté, alimentant la tension pendant plus de *trois* (3) heures de temps.

50. Par la suite des unités du SWAT et de l'EPINES ont investi l'espace carcéral alors que les autres ont élargi le périmètre de sécurité à l'extérieur de la prison. Ils se sont alors mis à la recherche des détenus en cavale. Ces derniers, pris en chasse, ont été abattus lorsqu'ils ont été retrouvés. Sauf quelques rares d'entre eux, blessés par balles, ont été transférés à l'*Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti* (HUEH).

c) Intervention de la Justice

51. Le commissaire du gouvernement près du Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* Edler GUILLAUME, rencontré dans le cadre de cette enquête, n'était pas en mesure de fournir des informations détaillées sur l'évasion. Toutefois, il a rapporté qu'en date du 25 février 2021 la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* comptait au réveil *mille cinq cent-quarante-deux* (1.542) détenus. Après l'évasion *mille soixante-dix-huit* (1.078) ont répondu à

l'appel. Cependant, ce chiffre allait s'augmenter au fur et mesure que certains détenus allaient être réappréhendés. Aujourd'hui *mille cent-soixante-cinq* (1165) détenus parmi ceux qui se trouvaient incarcérés à la prison le 25 février 2021 avant les événements, s'y retrouvent.

52. Le commissaire du gouvernement a aussi affirmé que *vingt-six* (26) cadavres ont été décomptés, dont celui du chef de gang Arnel JOSEPH.

53. Pour sa part, le juge de paix Jaccius LOUIS a été requis par le commissaire du gouvernement de la *Croix-des-Bouquets*, en vue de dresser procès-verbal des faits enregistrés ce jour-là. Il a affirmé au RNDDH avoir constaté, dans un premier temps, *trois* (3) corps inertes, devant l'église *Notre-Dame du Rosaire*. *Six* (6) corps ont été retrouvés dans les rues, non loin de la prison. Et, vers 18 heures 30, il a constaté devant le bâtiment de la prison, *quatorze* (14) corps dont ceux de *treize* (13) détenus et celui du responsable de la prison, Joseph Paul HECTOR. Le cadavre de ce dernier se trouvait, selon le magistrat, dans son véhicule de travail garé devant la prison, au moment du constat.

54. Les cadavres ont par la suite été confiés à la *Morgue Jackson Jeanty*.

55. *Deux* (2) jours plus tard, la *Mairie de la Croix-des-Bouquets* a requis le magistrat pour constater *un* (1) autre cadavre. Il a ordonné la mise en terre immédiate de celui-ci en raison de son état de décomposition, des animaux en ayant déchiré une bonne partie.

56. Rencontrés sur la question, les responsables de ladite morgue ont affirmé avoir *vingt-deux* (22) corps en leur possession. Ils ont aussi déclaré avoir mis en terre, avec l'autorisation de la Mairie, *deux* (2) autres cadavres récupérés le 27 février 2021. Quant à celui du responsable de la prison, il a été confié à une autre Morgue de la commune de la *Croix-des-Bouquets*.

VII. PRESENCE DES AGENTS DANS LA PRISON

57. *Quatre* (4) versions différentes relatives au nombre d'agents qui étaient présents sur les lieux le 25 février 2021 ont été communiquées au RNDDH.

58. D'abord, selon les toutes premières informations recueillies auprès du Commissariat de la *Croix-des-Bouquets*, *vingt-cinq* (25) agents auraient dû être présents ce jour-là. Cependant, *dix-sept* (17) étaient absents et seuls *huit* (8) avaient pris poste soit Wilsgton REGNUS Agent IV, faisait office de chef de poste du jour, Arms LOUIS Inspecteur et Gilson R. LOGAN, Agent II, affectés tous *deux* (2) au greffe de la prison ainsi que *cinq* (5) agents affectés à la détention :

- Wilson FRANÇOIS, responsable de la détention ;
- Frandy HONORE, Agent I, était posté à la barrière. Il avait la charge de SAS Piéton et de SAS véhicule ;

- Winsort JEAN BAPTISTE, affecté au Mirador III ;
- Jimmy PIERRE, Agent IV était, ce jour-là, responsable des détenus du bloc Afrique ;
- Jacques OGUENOLD, affecté à l'accès à la détention.

59. Selon le chef des opérations Jean René SAINTILMA, la prison compte comme effectif théorique *quatre-vingt-six* (86) agents. Certains ne se sont jamais présentés. De nombreux ont été transférés. D'autres ont abandonné leur poste et ont laissé le pays. *Quarante-trois* (43) agents figurent sur la liste d'effectif réel. Au moins *trois* (3) d'entre eux sont en congé maladie.

L'effectif théorique de la prison est de 86 agents. L'effectif réel est 43. Le 25 février 2021, une vingtaine d'agents aurait dû être présents. Et, peu importe le nombre ayant pris poste effectivement, 7 ou pire, 6 agents seulement étaient affectés à la détention.

60. Le 25 février 2021, *vingt-et-un* (21) agents et employés civils auraient dû prendre poste. *Quatorze* (14) étaient présents sur les lieux, dont *treize* (13) agents de la DAP et *un* (1) employé civil. Parmi les agents de la DAP, *sept* (7) ont été affectés à la détention, *quatre* (4) déployés aux miradors, *un* (1) à la barrière et un autre faisait office de chef de poste.

61. Jean René SAINTILMA a pu cependant partager avec le RNDDH la liste de *dix* (10) parmi les *quatorze* (14) agents qui étaient présents selon lui :

- Ismail DARIUS
- Wilson FRANÇOIS
- Gilson R. LOGAN
- Mixo LAGUERRE
- Fanfan Fils LOUIS
- *Harms LOUIS*
- *Jean René SAINTILMA*
- Michel-Ange PONYON
- Mackendy CHÉRY
- *Wilshton REGNUS*

62. Selon le procès-verbal de constat dressé par Jaccius LOUIS, juge au Tribunal de paix de la *Croix-des-Bouquets*, *vingt-et-un* (21) agents et personnel civil avaient pris poste le 25 février 2021. Il s'agit de :

- Ignor II ANTOINE
- J. Bernard BIEN AIMÉ
- J. Luckner CHARLES
- Mackendy CHÉRY
- Ismail DARIUS
- Laguerre ESTIMÉ
- J. W. FÉLIX

- Judith GEORGES
- A. Mixo LAGUERRE
- Fanfan Fils LOUIS
- *Frandy HONORÉ*
- *Winsort JEAN BAPTISTE*
- Enoch JEAN GILLES
- *Ams LOUIS*
- Barbara MICHEL
- Francique MONÉUS
- *Jimmy PIERRE*
- *Jacquet OGUENOLD*
- Germany PIERRE
- Gilson R. LOGAN
- Luxy M. J.

63. Selon la *Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)*, seize (16) agents et personnel civil sur *vingt-trois (23)*, étaient présents sur les lieux. Il s'agit de :

- Egnor II ANTOINE
- Bernard BIEN-AIME
- Luckner CHARLES
- Mackendy CHERY
- Ismail DARIUS
- Wilson FRANÇOIS
- *Frandy HONORE*
- *Winsort JEAN-BAPTISTE*
- A. Mixo LAGUERRE
- Fanfan Fils LOUIS
- Barbara MICHEL
- Francique MONEUS
- *Jacquet OGUENOLD*
- Germany PIERRE
- *Jimmy PIERRE*
- *Wilsqton REGNUS*

Il ressort cependant de la fusion de ces *quatre (4)* listes, la répétition de *cinq (5)* noms d'agents qui selon toute vraisemblance, s'étaient effectivement présentés à leur poste le 25 février 20201 :

- Frandy HONORE
- Winsort JEAN BAPTISTE
- Jimmy PIERRE
- Jacquet OGUENOLD

- Wilshton REGNUS

VIII. BILAN DES EVENEMENTS DU 25 FEVRIER 2021

64. Le bilan des événements du 25 février 2021 est très lourd. Il peut être ainsi présenté :

a) Personnes tuées

65. *Trente-deux* (32) personnes ont perdu la vie :

- Au moins *vingt-huit* (28) personnes ont été tués le jour-même parmi elles, le responsable de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, Paul Joseph HECTOR et *vingt-sept* (27) détenus.
- Ce bilan s'est alourdi avec le décès de Arnel JOSEPH le lendemain soit le 26 février 2021 et celui de *trois* (3) autres détenus qui avaient été admis à l'*Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti* (HUEH).

66. Parmi ces *trente-deux* (32) personnes qui ont perdu la vie, le RNDDH a pu retrouver les informations relatives à *quatorze* (14) d'entre elles. Il s'agit de :

- Paul Joseph HECTOR, le responsable de la prison
- Milio DOMINIQUE, né le 30 janvier 1989. Il a été incarcéré le 21 août 2014 pour vol. Il était en attente de jugement. Son corps a été retrouvé derrière la *Place Beauvoais*
- Jolens DARIUS
- Angelot FRANÇOIS
- Kerby EDOUARD, tué d'une balle à l'estomac devant le greffe de la prison
- Junior JOAZIL
- Fénélon GERMAIN
- Lucnol PIERRE
- Macius NACIUS
- Rodney PIERRE alias Pastè
- Arnel JOSEPH.

A la faveur des événements du 25 février 2021, 32 personnes ont perdu la vie, parmi eux le responsable de la prison Paul Joseph HECTOR et 31 détenus. 21 d'entre eux ont été traqués dans les rues de la Croix-des-Bouquets par les unités spécialisées appelées en renfort et ont été exécutés sommairement.

67. Tel que susmentionné, *trois* (3) détenus qui ont perdu la vie à l'*Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti* (HUEH). Il s'agit de :

- Gabriel JEAN
- Gérard VALCIN
- Lovany MANILUS

b) Sur la mort de Paul Joseph HECTOR

68. Selon certaines informations, le responsable de la prison Paul Joseph HECTOR est arrivé sur les lieux des événements et a tenté, par sa seule force physique, d'empêcher plusieurs détenus de prendre la fuite. Yves Mary BONCOEUR alias Rat, l'a tué avec une arme de gros calibre. Une photo du cadavre de Paul Joseph HECTOR étalé devant la barrière de la prison, circulait d'ailleurs sur les réseaux sociaux.

69. Toutefois, selon le magistrat Jaccius LOUIS, le cadavre de Paul Joseph HECTOR a été constaté dans son véhicule de service, ce qui laisserait croire qu'il y avait été assassiné.

70. Sur ce point, il convient de souligner que des rumeurs faisant état d'erreur policière sont persistantes car, là où il se trouvait, Paul Joseph HECTOR n'aurait été exposé qu'aux tirs des policiers venus en renfort aux agents de la DAP, dans le but de ramener le calme dans la prison.

c) Personnes blessées

71. Dix-huit (18) personnes ont été blessées. Le RNDDH a pu recueillir des informations relatives à seize (16) d'entre elles. Il s'agit de :

- Jean René SAINTILMA, chef des opérations. Il a reçu un coup de pierre à la tête ;
- Michel-Ange PONYON, archiviste. Des détenus l'ont surpris au parking de la prison et lui ont demandé les clés et son arme. N'ayant pu satisfaire leurs demandes, ils ont volé sa bourse et l'on frappé à coups de pierres à la tête avant de le poignarder ;
- Logan RAIMOND, affecté au greffe.

72. Treize (13) autres blessés, tous des détenus, ont été admis à l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH). Il s'agit de :

- Gabriel JEAN
- Gérard VALCIN
- Pierre VALCIN
- John HYPPOLITE
- Gerson BENECHÉ
- Sébastien SAINVIL
- Jimmy JEAN BAPTISTE
- Lovany MANELUS
- Emmanès DORCEUS
- Jameson DAVID
- Géraldson AUGUSTIN
- Cilemme RICHE

- Samson PIERRE

d) Détenus évadés

73. Au réveil, la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* accusait un effectif total de *mille cinq-cent-quarante-deux* (1.542) détenus dont *quatre cent soixante-dix-sept* (477) condamnés et *mille soixante-cinq* (1.065) détenus en attente de jugement. Au premier appel après les événements, *mille soixante-dix-huit* (1.078) ont répondu présents. Ainsi, *quatre cent soixante-quatre* (464) détenus manquaient. *Vingt-sept* (27) ayant été tués le même jour, *quatre-cent-trente-sept* (437) se sont donc évadés.

Par la suite, *quatre* (4) autres détenus augmenteront le nombre de décès à *trente-et-un* (31), réduisant ainsi le nombre de détenus évadés à *quatre cent-trente-trois* (433).

A la faveur des événements du 25 février 2021 :

- 31 détenus sont décédés
- 433 se sont évadés
- 87 détenus ont été réappréhendés
- 346 détenus sont encore en cavale.

IX. FAITS SUBSEQUENTS

74. Les *deux* (2) employés de *SANCO Entreprises S.A.*, dont le camion avait été saisi par les détenus, ont été gardés par la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) qui, après les avoir auditionnés les a transférés au parquet près le Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets*. Ils ont été libérés le 4 mars 2021.

a) Evadés réappréhendés

75. Selon le commissaire du gouvernement Edler GUILLAUME, *quatre-vingt-sept* (87) détenus ont été réappréhendés. Le RNDDH a pu recueillir des informations concernant *soixante-sept* (67) d'entre eux :

Nom et Prénom	Lieu de récupération	Infraction	Statut juridique
Joseph Michel	Chez les Sœurs	Vol de moto	Condamné à 10 ans. Il en a déjà purgé 9 ans et 7 mois
Jean Baptiste Blot	Devant la barrière de la prison	Assassinat	Condamné à 15 ans. Il en a déjà purgé plus de 7 ans
Pierre Saint-Francko	Devant la prison	Association de malfaiteurs	Condamné mais ne sait pas pour combien de temps
Louis Louibert alias Ti Frè	Près de la prison	Viol	Condamné à 5 ans de prison
Germeille John Mackley, Alias Djo	Port-au-Prine	Assassinat	Condamné à 10 ans. Il en a déjà purgé 9 ans de prison
Merlius Edner alias Lélé	Au marché	Association de malfaiteurs	Condamné à 7 ans mais a purgé 6 ans et quelque mois
Alfred Kerby	Au marché	Vol de moto	Condamné à 10 ans mais a purgé 5 ans et 2 mois
Dorlis Linis	Jeremie	Viol pour une question de terre	Condamné à 10 ans. Il a déjà purgé 8 années et deux (2) mois de prison.
Joseph Scheinder	Croix-des- Bouquets	Tentative d'assassinat	Condamné à 10 ans de prison
Jean Baptiste Wilner	Port-de-paix	Meurtre	Condamné à 10 ans. Il en a déjà purgé 6.
Pierre Richard Vivil	Meyer	Association de malfaiteurs	En attente de jugement depuis mai 2009
Pierre Jeannot alias Jeanjean	Après le marché	Vol de marchandises	En attente de jugement depuis novembre 2017
Gérard Wilguens	Plus bas du marché	Assassinat	En attente de jugement depuis 2018
Hilaire Jeffson	Cesselesse	-	En attente de jugement depuis 20 décembre 2020
Delva Jordany	Centre-ville	Vol de véhicule	En attente de jugement depuis 6 aout 2019
Fontilus Arons alias Ti Arons	Chez les Sœurs	Viol	En attente de jugement depuis 9 aout 2020

Petit Brice Miroxin	Belanton	Blessures graves	En attente de jugement depuis 2018
Tipha Job	En face de la prison	-	En attente de jugement depuis 6 juin 2020
Gelin Saudrage alias Choubi	Station Meyer	Vol de véhicule	En attente de jugement depuis 5 septembre 2014
Matel Fritz	-	-	En attente de jugement depuis 20 avril 2013
Felise Fritzner	Centre-Ville	Vol d'un sac de farine	En attente de jugement depuis le 12 décembre
Jean Jacques Stevenson	Station Mirebalais	Vol de téléphone	En attente de jugement depuis 15 mars 2020
Smith Richemond	Centre-Ville	-	En attente de jugement depuis 23 janvier 2020
Saintil Prenord	Centre-Ville	Viol	En attente de jugement depuis 10 décembre 2005
Mado Luckner alias Sim Soné	Savane Blonde	Viol	En attente de jugement depuis le 14 janvier 2017
Francois Widler	Centre-Ville	Voies-de-faits	En attente de jugement depuis 14 février 2019
Jean Evens	Centre-Ville	Viol	En attente de jugement depuis 10 aout 2017
Guillaume Steevens alias Vendy	Villages des Antilles	Tentative de vol de véhicule	En attente de jugement depuis 15 avril 2016
Beneche Gersonn	-	Violation de domicile	En attente de jugement depuis 28 novembre 2011
Jean Jameson	-	Association de malfaiteurs	En attente de jugement depuis juillet 2020
Charles Amos	-	Complicité de Meurtre	En attente de jugement depuis le 4 juillet 2020
Milien Joham	Cornillon	Association de malfaiteurs	En attente de jugement depuis le 31 octobre 2017
Balthazar Wawens	Clercine	Vol de téléphone	En attente de jugement depuis 3 ans
Boniface Schneider alias Dédé	Lascahobas	Association de malfaiteurs	En attente de jugement depuis le 14 août 2019
Salomon Grasy Alias Manès	Tabarre	Vol de nuit	En attente de jugement depuis juillet 2018
Janvier Reynold	Pétion-ville	Blessures grave	En attente de jugement depuis 2013
Augustin Géralson	-	Viol	En attente de jugement depuis le 21 novembre 2014
Laurent Yves Thomas	Lascahobas	Tentative d'assassinat	En attente de jugement depuis le 3 mars 2018
Lormé Jean Alix	Marin	Assassinat	En attente de jugement depuis le 16 mars 2020
Pierre Samson	St Michel de Lathalaye	Viol, vol à mains armées	En attente de jugement depuis février 2014
Pierre Garry	Les Anglais	Vol de pompe à eau	En attente de jugement depuis 2015
Barthelemy Liguel	Mirebalais	Enlèvement	En attente de jugement depuis neuf (9) ans
Paul Luckner	Onaville	Détention illégale d'arme à feu.	En attente de jugement depuis 6 ans
Joseph Jean Kerns	Moron (Grande'Anse)	-	En attente de jugement depuis 12 juillet 2018
Dorcus Emanes	Thomazeau	Association de malfaiteur	En attente de jugement depuis 2019
Pierre Wilson	Bainet	Vol de cabris	En attente de jugement depuis avril 2020
Lavoile Emmanuel	Grande Saline	Tentative d'assassinat	En attente de jugement depuis 2017
François Reynold	Croix-des-bouquets	Détention illégale de stupéfiants	-
Baptiste Wanito	-	Vol de panneau solaire	En attente de jugement depuis novembre 2020
Saint Fleury Frantdy	Cornillon	Association de malfaiteur	-
Sylvain Jacques	-	Vol de téléphone	En attente de jugement depuis 2019
Macéus Venex	Liancourt	Viol	En attente de jugement depuis décembre 2017
Jean John	Cayes (Sud)	Association de malfaiteurs, vol à mains armées	En attente de jugement depuis 8 ans
Moreau Fritznel	Clercine	Vol de motocyclette	En attente de jugement depuis 11 ans
Didier Milot Alias Ti karant	Jacmel	Association de malfaiteur	-
Joseph James	Ganthier	Tentative d'assassinat	En attente de jugement depuis 2 mars 2020
Louverture Wilfrid	Jacmel	Association de malfaiteur	En attente de jugement depuis 2010
Ortella Patrick ou Gerald Clervius,	Cerca-la-Source	Association de malfaiteur	-
Janilot Edilson, As Sobre	Cité-Soleil	Vol de véhicule	En attente de jugement depuis 2018
Riché Cilemme	Canaan, zone Mon repos	Meurtre	En attente de jugement depuis le 22 avril 2019
Sébastien Sainvil	Croix-des-Missions	-	En attente de jugement
Jimmy Jean Baptiste	Hôpital communautaire de référence de Bon Repos	Détention illégale d'armes à feu	Condamné à 3 ans de prison, le 7 mai 2019
Gerard Valsaint	-	-	-
Lovany Manélus	-	-	-
Johnny Hyppolite	-	-	-
David Jameson	-	-	-
Gabriel Jean	-	-	-

76. Sur les *quatre-cent-trente-trois* (433) détenus évadés, seuls *quatre-vingt-sept* (87) ayant été réappréhendés, *trois-cent-quarante-six* (346) détenus sont donc encore en cavale.

b) Fouille de la prison

77. Le 26 février 2021, une fouille de tout le bâtiment de la prison a été réalisée par la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ). Les armes, munitions et autres objets suivants, ont été retrouvés dans différents endroits :

- *Cinq* (5) armes à feu de marque *Torus*
- *Trois* (3) fusils de calibre 12
- *Une* (1) arme de calibre de 9 millimètres. (Elle n'appartient pas à la PNH)
- *Deux cents* (200) cartouches
- *Cinq* (5) chargeurs de 9 millimètres
- *Deux* (2) fusils lance de gaz lacrymogène
- *Une* (1) grenade à fragmentation récupérée
- *Une* (1) machette
- *Dix* (10) couteaux
- *Quatre* (4) bombonnes de gaz lacrymogène
- *Sept* (7) téléphones cellulaires
- *Huit* (8) cadenas
- *Cinq* (5) trousseaux de clefs
- *Un* (1) extincteur
- *Deux* (2) bâtons à manche touffa
- *Un* (1) carnet d'épargne (BNC)
- *Une* (1) clef de véhicule
- *Quatre* (4) barreaux de fer.

78. Le 1^{er} mars 2021, l'inspecteur Dérival LOUIS a été installé à la tête de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*.

79. Parallèlement, depuis cette évasion, l'insécurité bat son plein dans la commune de la *Croix-des-Bouquets*. Cette situation est dû au fait que des bandits qui opéraient dans la zone se sont évadés et ont pu regagner leurs bases respectives ou en ont créé d'autres.

c) Enquête de l'Inspection générale de la PNH

80. Selon l'*Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti* (IGPNH), une enquête est en cours. *Soixante-trois* (63) auditions ont été réalisées, à la suite desquelles, *vingt-huit* (28) mesures conservatoires ont été prises à l'encontre de plusieurs membres du personnel, en attendant les conclusions de l'enquête.

d) Attentat contre le substitut commissaire du gouvernement Jeanty SOUVENIR

81. Gilbert JOSEPH fait partie, avec douze (12) de ses acolytes tous membres de son gang armé, des détenus en cavale, évadés à la faveur des événements du 25 février 2021. Il a été arrêté et incarcéré dans le cadre de l'assassinat du substitut commissaire du gouvernement Fritz Gérard CERISIER, à *Sans Fil*, le 19 juin 2020. Le 27 février 2021, soit deux (2) jours après son évasion, Gilbert JOSEPH a tiré en direction du véhicule du substitut commissaire du gouvernement Jeanty SOUVENIR alors que celui-ci sortait de chez lui. Il a été atteint à la cuisse.

82. Gilbert JOSEPH et son gang armé se sont réfugiés à *Belle Fontaine*, une localité de la *Croix-des-Bouquets*, où ils opèrent depuis.

X. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

83. L'enquête du RNDDH autour des événements sanglants survenus le 25 février 2021 à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* révèle une très grande planification. En effet, les moyens déployés, le minutage, la présence sur les lieux d'un véhicule de *SANCO Entreprises S. A.*, tout a été prévu, dans les moindres détails et tout porte à croire que l'opération consistait à libérer le gang de *Village de Dieu*, Arnel JOSEPH.

84. En effet, au moins deux (2) tentatives d'évasion ont été enregistrées, à la suite desquelles, il a été décidé de mettre une entrave aux pieds d'Arnel JOSEPH, pour rendre difficiles ses mouvements. Or, celui-ci avait, malgré les entraves, affirmé qu'il sortirait de prison, par n'importe quel moyen : une affirmation qui n'a pas été prise au sérieux par les responsables. Au contraire, soumis à un régime pénitentiaire très permissif, Arnel JOSEPH avait à sa disposition plusieurs téléphones portables Android, ce qui lui permettait de faire des vidéos et de communiquer facilement avec l'extérieur. De plus, il a été autorisé à recevoir de fortes sommes d'argent pendant son incarcération, ce qui est aussi contraire aux Règlements internes des établissements pénitentiaires.

85. Cependant, même si les pistes de l'enquête l'ont toujours ramené au chef de gang Arnel JOSEPH, le RNDDH souligne quand même à l'attention de tous que plusieurs bandits notoires et autres individus arrêtés dans le cadre de dossiers ayant défrayé la chronique ont aussi pu s'évader à la faveur des événements du 25 février 2021, sans que le faisceau n'ait été mis sur eux.

86. De nombreuses rumeurs sur la planification de l'évasion du 25 février 2021 circulaient déjà depuis plusieurs mois. Des détenus en ont même alerté les responsables de prison. Cependant, malgré le fait que la *Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)* et la *Direction Générale de la PNH* aient été touchées par la question, aucune mesure sérieuse n'a été prise.

87. Ajouté à cela, le fonctionnement questionnable de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* ainsi que le peu d'importance qui est accordé tant à la sécurité du bâtiment qu'à l'absence répétée des agents sur leurs lieux de travail, sont très inquiétants. Et, justement, sur le nombre d'agents présents à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* le 25 février 2021, il revient à l'Inspection générale de la PNH d'élucider la question puisque plusieurs informations discordantes y relatives, ont été communiquées au RNDDH.

88. Mais, même si ces informations laissent croire que d'autres membres du personnel étaient présents sur les lieux, *sept* (7) ou pire, *six* (6) agents affectés à la détention, sur une vingtaine d'agents attendus pour prendre poste le 25 février 2021, reste et demeure extrêmement grave.

89. A la faveur des événements sanglants enregistrés le 25 février 2021, *trente-deux* (32) personnes ont été tuées. Il s'agit du responsable de la prison et *de trente-et-un* (31) détenus. Parmi ces derniers, *six* (6) ont été tués dans l'enceinte-même de la prison, *vingt-et-un* (21) ont été traqués dans les rues de la *Croix-des-Bouquets* et ont été systématiquement abattus le jour-même par des agents des unités spécialisées de la PNH, appelés en renfort. Arnel JOSEPH a été tué le 26 février 2021 et *trois* (3) autres détenus sont décédés à l'HUEH.

90. Tenant compte du fait qu'au réveil, la prison accusait un effectif de *mille-cinq-cent-quarante-deux* (1.542) détenus et que par la suite, seuls *mille-soixante-dix-huit* (1.078) détenus ont répondu au premier appel, le RNDDH déduit donc que *quatre-cent-soixante-quatre* (464) détenus étaient absents. Parmi eux, *vingt-sept* (27) ont perdu la vie le jour même. Par conséquent, *quatre-cent-trente-sept* (437) détenus s'étaient évadés. *Quatre* (4) parmi eux feront augmenter le nombre de détenus décédés à *trente-et-un* (31). Et, vu que *quatre-vingt-sept* (87) seulement ont été réappréhendés, à date, *trois cent quarante-six* (346) détenus sont en cavale.

91. Sauf *quatre* (4) des personnes tuées le 25 février 2021 dont le responsable de la prison et *trois* (3) détenus ont été enterrées. Les autres cadavres sont encore à la morgue. Et, vu qu'aucune information précise relative à leur identité n'a été publiée par les responsables de la DAP et par le parquet près le tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets*, les parents des victimes ne peuvent réclamer leurs corps.

92. Le RNDDH a été en butte à beaucoup de difficultés pour trouver les informations relatives aux événements du 25 février 2021. L'organisation condamne cette volonté manifeste de cacher la vérité sur ce qui s'est réellement passé à la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, d'autant plus que plus d'un mois après les événements, aucun rapport de la police judiciaire ou de l'inspection générale de la PNH n'est encore disponible.

93. De plus, aucune disposition n'est prise par les autorités policières en vue de réappréhender les *trois cent quarante-six* (346) détenus encore en cavale. Or, les événements

subséquents prouvent qu'il s'agit, pour de nombreux d'entre eux, d'individus dangereux dont la place est derrière les barreaux.

94. Enfin, le RNDDH reste convaincu que l'évasion planifiée du 25 février 2021 n'aurait pu l'être de la sorte et que des armes n'auraient pu être introduites dans l'enceinte de la prison, sans la participation active d'agents de la DAP.

95. Sur la base de ces conclusions, le RNDDH recommande à la Direction Générale de la PNH, à la *Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)* et à l'*Inspection Générale de la PNH* de :

- Prendre contact avec les membres des familles des *trente-et-un (31)* détenus décédés dans le cadre des événements du 25 février 2021 ;
- Publier les noms et les photos des *trois-cent-quarante-six (346)* détenus en cavale ;
- Enquêter sur l'implication des agents de la DAP dans la préparation de l'évasion du 25 février 2021 ;
- Enquêter sur les nombreuses activités commerciales des agents au sein de la prison ;
- Elucider les circonstances de l'assassinat du responsable de la prison, Paul Joseph HECTOR.

La publication de ce rapport a été possible avec l'appui financier de l'Ambassade d'Allemagne en Haïti.